

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - FAURE Joël - MOUTON Martine – FIERE Pascale - LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : DRAY Bernadette (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (FIERE Pascale)

Absent sans procuration : VETTOVALLI Michel

Secrétaire de séance : GONTARD Christopher

Délibération n°1.5

Objet : Redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP)

Madame le Maire expose que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la Commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'institution de cette redevance.

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2023 (RODP) :

- Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 2039 m
- Taux retenu : 0,035 €/mètre
- Coefficient de revalorisation : 1,39

$$\text{RODP 2023} = (0,035 \times 2\ 039 + 100) \times 1,39$$

soit : 238.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse le 28 juin 2023
Le Maire,

